



Le lundi 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU.

Excusé(s) (8) : Mme Mylène WUNSCH. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Jean-François MEMIN.

Délibération affichée et
exécutoire le : 20/12/2023

35 : Convention de labellisation "100% Éducation Artistique et Culturelle" avec l'Etat

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est un des axes majeurs de la politique culturelle de la Ville de Châteauroux.

Le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC), réuni en séance plénière le 17 décembre 2021, en présence des ministres en charge de la Culture et de l'Éducation Nationale, a officiellement lancé la démarche de labellisation « 100 % EAC » pour les communes et intercommunalités.

L'EAC repose sur trois piliers :

- développer les connaissances des enfants en matière artistique et culturelle ;
- favoriser leur pratique artistique ;
- permettre la fréquentation des œuvres et des artistes.

Le label 100% EAC valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'EAC au niveau de la Ville. Le label est attribué par la Préfète de Région et le Recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelable, après avis des services déconcentrés (Rectorat et Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui peuvent mobiliser d'autres experts.

La Ville de Châteauroux a effectué un diagnostic des actions culturelles et artistiques mises en place au niveau du territoire castelroussin tant par la collectivité elle-même via ses établissements à vocation culturelle (Conservatoire, Musée Bertrand, Réseau des bibliothèques, Ecole Municipale des Beaux-Arts, ...) ou d'événements (L'Envolée des livres, Les Lisztomanias, ...), que par d'autres services (Enfance-Education-Jeunesse, Centres socioculturels, ...) ou par des partenaires, en particulier le milieu associatif (MLC Belle-Isle, AGECE, clubs, ...).

Pour la Ville de Châteauroux, ce label a un double objectif : d'une part, faire un état des lieux de l'offre existante et valoriser le travail accompli et d'autre part, définir une stratégie de développement quantitatif mais surtout qualitatif de l'EAC auprès de tous les publics, de tous les quartiers.

Un dossier de candidature a été déposé en septembre 2023 et cette labellisation «100% EAC » s'accompagne de la signature d'une convention avec l'Etat.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la démarche de Labellisation 100 % Education Artistique et Culturelle,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à intervenir.

Suite à une précision, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,

La Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

Mme Catherine RUET